



# L'HARMATTAN AIME SES SALARIÉS

EN SOLDE  
-50 %

HARCÈLEMENT  
PRESSION  
INTIMIDATION  
SEXISME  
MENACES  
MÉPRIS  
PRÉCARITÉ

## STOP AUX DISCRIMINATIONS MOBILISONS-NOUS

**info'com-cgt**  
SALARIÉS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

01 43 31 80 49  
INFOCOMCGT.FR  
NEWS@INFOCOMCGT.FR  
INFOCOMCGT



## 40 ANS DE PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE, D'INÉGALITÉS

40 ans d'investissement immobilier... 40 ans d'économies sur nos conditions de travail, notre sécurité, notre hygiène, nos droits... et aucun investissement en salaire social, en emplois, en moyens techniques.

Pas de prime... pas de 13<sup>e</sup> mois... pas d'intéressement... pas de machine à café... pas de salle de restauration... pas d'augmentation des tickets-restaurant... imposition des congés et du temps de travail...

**Aidez-nous à défendre nos droits et à obtenir des moyens  
pour être autre chose que des salariés low-cost !**

**Aidez-nous à obtenir le retrait des sanctions contre notre déléguée syndiquée  
donneur d'alerte sur la maltraitance en entreprise !**

**Signez la pétition : <https://lc.cx/Z92N>**

« Depuis 40 ans que L'Harmattan existe »	Ce que les salariés ont obtenu par leur mobilisation	Aujourd'hui : arrière toute !
Une appréciation très personnelle de la législation du travail Une absence de dialogue dans l'entreprise Des salaires certes au-dessus des minima, mais sous-classés et en-dessous des salaires de la profession Une absence de reconnaissance des métiers et des compétences L'absence de formation certifiante et reconnue Le non respect des obligations en matière d'hygiène Le non respect des obligations en matière de sécurité L'imposition de 4 semaines de congés au mois d'août La négation de l'idée de qualité de vie au travail	Des élections des délégués du personnel en 2013 L'organisation de Négociations annuelles obligatoires (NAO) Une régularisation des statuts et échelons a minima en 2014 La promesse de la mise en place d'un plan de formation Une mise en conformité a minima, suite à une assignation en référé (hygiène, sécurité) devant le Tribunal de Grande Instance de Paris Une mise en conformité a minima (électricité, incendie), suite à une assignation en référé (hygiène, sécurité) devant le Tribunal de Grande Instance de Paris La possibilité de poser 3 ou 4 semaines de congés au mois d'août	La mise à jour d'inégalités de traitement et d'un management ayant recours à la maltraitance Des délégués discriminés, victimes de remarques arbitraires, de sanctions, de menaces de licenciement, de bousculades... Des négociations qui se soldent pas un : non ! Des augmentations au cas par cas, c'est-à-dire à la tête du client Des compétences toujours niées L'absence de plan de formation Des salariés invités à être « autonomes dans l'entreprise ! », en palliant l'absence de la femme de ménage et en maniant le « balai » L'imposition de 4 semaines de congés

# ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS... ARRÊTONS LA DIRECTION !